

Appel à propositions

Documentation de pratiques, d'outils ou de politiques éprouvés qui favorisent la résilience et aident les agriculteurs¹ à faire face aux défis posés par le changement climatique

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA; www.cta.int) est une institution internationale conjointe de l'Union européenne (UE) et du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il a pour mission d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accroître la prospérité et de favoriser une gestion optimale des ressources naturelles dans les pays ACP. Il facilite l'accès à l'information et aux connaissances, encourage le dialogue politique et renforce les capacités des institutions de développement agricoles et rurales et des communautés locales.

2 OBJECTIF DES SUBVENTIONS

Un des principaux projets du CTA vise à promouvoir des politiques et des pratiques qui augmentent la productivité et la résilience de l'agriculture au changement climatique. L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique en favorisant des pratiques et des politiques qui contribuent à rendre l'agriculture des régions ACP plus résiliente, en augmentant sa productivité, et encourage des pratiques qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) lorsque c'est possible. Cet appel à propositions vise à favoriser la réalisation de cet objectif en : (i) Documentant des pratiques que les agriculteurs ont utilisées sur des périodes de temps étendues pour s'adapter et renforcer la résilience aux incertitudes climatiques, et (ii) préparant un inventaire et une description détaillée des pratiques, politiques et technologies de l'information et de la communication (TIC) qui ont largement été utilisées ou qui présentent un potentiel élevé pour faire face au changement climatique dans les pays ACP.

Aidée par un solide plan de communication, la documentation devra permettre de sensibiliser davantage les agriculteurs et les responsables politiques sur les possibilités de lutter contre le changement climatique et sur la résilience ; favoriser la création conjointe par les agriculteurs de connaissances sur le changement climatique ; et améliorer leur accès à l'information et celui des décideurs politiques et des agences de développement afin que ces pratiques et politiques éprouvées puissent être adoptées sur une plus grande échelle par d'autres agriculteurs, responsables politiques et agences de développement.

3 DESCRIPTION DE LA SUBVENTION

¹ Les mots « agriculteurs » ou « agriculture » sont utilisés tout au long de cet appel dans un sens générique et regroupent les cultures, l'élevage et les pêches.

3.1 Propositions attendues (grandes lignes)

Le CTA va encourager la documentation de pratiques, politiques, TIC éprouvés qui contribuent à augmenter la productivité et la résilience de l'agriculture dans un contexte climatique changeant dans les régions ACP. Le Centre s'intéresse particulièrement aux interventions qui peuvent potentiellement contribuer à l'apprentissage mutuel au sein des pays ACP, et qui pourraient être appliquées sur une plus grande échelle au bénéfice des agriculteurs et parties prenantes dans ces régions. Les pratiques, politiques et TIC devront être documentés de façon à fournir des informations pratiques qui seraient utiles à différentes parties prenantes - agriculteurs, chercheurs et étudiants, agents de vulgarisation, agences de développement, décideurs politiques.

Nous recherchons des propositions qui offrent des informations qui soient utiles à n'importe laquelle, voire à toutes les régions ACP ou qui puissent servir de leçon dans ces régions. Les propositions devront se concentrer sur un des trois domaines suivants : 1) les pratiques agricoles ; 2) les politiques et le financement innovants, ou 3) les TIC adaptés au public visé. L'intégralité du contenu présenté dans la documentation devra être original ou explicitement citer la source d'origine et avoir obtenu du détenteur des droits d'auteur l'autorisation de l'utiliser. Le coût de la documentation, de l'examen d'études de cas et de synthèses, ainsi que celui du travail effectué sur le terrain pour récolter des informations additionnelles et valider (si nécessaire) la performance des pratiques, politiques et outils, pourra être inclus dans la proposition. Cependant cette dernière ne devra pas comprendre les coûts de publication et de diffusion de l'information, car ceux-ci seront assumés par le CTA dans un budget distinct.

Le CTA s'attend à ce que les activités liées à chacune des propositions ne génèrent pas des coûts supérieurs à 20 000 € ; le montant du budget réel dépendant de la quantité d'informations et de matériel déjà disponibles concernant les pratiques, les politiques et les outils, et de la quantité d'informations complémentaires qu'il est nécessaire de récolter sur le terrain. La proposition devra détailler les coûts qui sont anticipés. Les contrats accordés aux propositions retenues seront basés sur un montant forfaitaire, c.-à-d. que les paiements seront fonction de la présentation d'une documentation écrite de qualité comme stipulé dans le contrat.

3.2 Contexte détaillé de l'appel

Des évaluations récentes montrent que le changement climatique a déjà un impact sur le rendement des récoltes dans plusieurs régions du monde. Bien que des effets positifs puissent être observés dans certaines régions, les retombées négatives sont, d'une façon générale, plus fréquentes. Des conséquences négatives ont été rapportées sur tout ce qui touche la sécurité alimentaire, l'abondance et la distribution de l'eau douce et la capture de poissons marins, la qualité nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments, la biodiversité et les écosystèmes². Le changement et la variabilité du climat ont des conséquences importantes sur l'agriculture, la pêche et la sylviculture

² p.ex. IFAD 2008, Calzadilla et al 2009, IPCC 2014, Munaang and Andrews 2014

dans tous les pays ACP. Ces régions sont parmi les plus vulnérables à la variabilité du climat et aux extrêmes, car seulement une petite portion de leurs terres cultivées est irriguée, et la production alimentaire dépend principalement de l'agriculture pluviale, p.ex. en Afrique seulement 5 % des terres agricoles sont irriguées.

Les agriculteurs des pays ACP ont modifié leurs pratiques agricoles pour s'adapter au changement climatique, et ont élaboré des approches qui augmentent la résilience aux conditions climatiques variables et changeantes. De nouvelles technologies et pratiques agricoles ont été introduites pour accroître la capacité d'adaptation au changement climatique. Des politiques ont vu le jour à différents niveaux (local, national et sous-régional) qui encouragent l'adoption de telles pratiques, et de nouveaux outils et mécanismes de financement se développent afin d'offrir aux agriculteurs une protection contre des risques climatiques. Cependant, on ne dispose que de peu d'information sur ce qui a fonctionné ou sur ce qui présente un haut potentiel. Cet appel a pour objectif de combler cette lacune dans nos connaissances. Il documentera les pratiques, outils et politiques qui ont aidé les agriculteurs à continuer de produire des aliments en dépit du changement climatique, interprètera les effets de ces solutions et en tirera des leçons pour les appliquer à une plus grande échelle. Il rassemblera et diffusera des preuves à des publics ciblés sous une forme appropriée, en vue de renforcer la capacité des agriculteurs et des parties prenantes à développer, identifier et adopter des politiques et des pratiques qui aident l'agriculture à devenir plus résistante et productive dans des contextes climatiques changeants tout en contribuant si possible à réduire les émissions de gaz.

Les propositions peuvent aborder n'importe lequel des domaines suivants :

- a. *Pratiques et technologies d'adaptation au changement climatique qui ont été adoptées de manière réussie par un grand nombre d'agriculteurs, ou sur une zone étendue, ou dans plusieurs pays :* Celles-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, des pratiques d'adaptation introduites par les agriculteurs, des mécanismes innovants de financement du climat et des outils d'assurance basés sur les conditions météorologiques qui protègent les agriculteurs contre les risques climatiques.
- b. *Politiques favorables à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique :* Il peut s'agir de politiques au niveau local ou national (adoption de nouvelles politiques ou lois, ou mise en œuvre de politiques et de lois déjà existantes) qui ont encouragé les agriculteurs à adopter des technologies agricoles pour lutter contre les risques climatiques, p.ex. l'adoption à grande échelle de pratiques agricoles qui mènent à une plus grande séquestration du carbone, la production d'effets externes positifs à partir de pratiques agricoles, etc.
- c. *Déploiement réussi d'outils et de processus TIC:* Il peut s'agir de l'utilisation d'applications et d'innovations TIC pour faire face au changement climatique dans l'agriculture, p.ex. réunir et distribuer de façon efficiente des informations météorologiques et climatiques de qualité, pour des services d'informations sur le climat ; résoudre un problème spécifique lié au changement climatique pour les agriculteurs; inciter les communautés locales à fournir des données, une surveillance et un système d'alerte rapide concernant le climat; contribuer à la documentation et à l'analyse, basée sur le feed-back des communautés locales, de

connaissances traditionnelles et scientifiques pour établir des politiques et des plans d'actions efficaces concernant la réduction des risques de catastrophes, ou favoriser la communication ascendante entre les communautés agricoles et les décideurs politiques ou les agences de développement sur des sujets spécifiques liés au changement climatique et à la résilience agricole.

L'appel donnera la priorité aux candidatures qui abordent la question du changement climatique sous l'angle d'opportunités et de solutions ayant résolu des défis posés par le climat sur la sécurité alimentaire, la production agricole et la résilience ou qui présentent un fort potentiel dans ces domaines.

3.3 Objet spécifique de l'appel

La proposition devra identifier une pratique, un outil ou une politique spécifique qui existe actuellement et qui constitue une solution aux défis posés par le changement climatique, ou qui a un fort potentiel. La proposition devra mettre en évidence les approches et méthodes que le candidat prévoit utiliser pour aborder les aspects suivants de la pratique, de l'outil ou de la politique identifiés :

- a. *Description* : De quelle pratique, quel outil ou quelle politique s'agit-il ? Comment fonctionne-t-il/elle ? Depuis combien de temps est-il/elle en pratique ? De quelle (ou quelles) façon(s) aide-t-il/elle les agriculteurs à s'adapter ou à faire face aux défis associés au changement climatique ?
- b. *Processus de développement* : Quels processus ont mené au développement de la pratique, de l'outil ou de la politique ? Est-ce qu'un facteur spécifique a joué le rôle de déclencheur ? Quels sont les principaux individus ou institutions qui ont soutenu le développement de cette pratique, de cet outil ou de cette politique ou qui ont joué un rôle déterminant dans les premières phases ?
- c. *Efficacité* : Sur quelle échelle cette pratique, cet outil ou cette politique a-t-il/elle été adopté(e) dans la communauté agricole (p.ex. le nombre d'agriculteurs ou la région dans laquelle il/elle a été mis(e) en pratique), l'entendue de la mise en œuvre, ou de l'efficacité dans le cas de politiques ? Qu'est-ce qui a contribué à son adoption par une grande partie des agriculteurs ? Si cette pratique, cet outil ou cette politique spécifique présente un potentiel élevé de lutte contre les effets du changement climatique, qu'est-ce qui pourrait limiter son utilisation ? Dans quelles conditions socioéconomiques et biophysiques est-il/elle le plus populaire auprès des agriculteurs ? Quelles conditions favorisent son plus grand potentiel d'utilisation et son avantage pour les agriculteurs ?
- d. *Impact* : De quelle façon et dans quelle mesure cette pratique, cet outil ou cette politique spécifique a-t-il/elle aidé les agriculteurs et la communauté à augmenter la production alimentaire en dépit du changement climatique ? Apporte-t-il/elle un avantage particulier aux femmes et/ou aux enfants des ménages agricoles ? Est-ce que cette pratique, cet outil ou cette politique spécifique a des effets actuels ou potentiels imprévus (positifs ou négatifs) ? Si c'est le cas, veuillez les décrire et décrire également leurs effets probables sur son utilisation et sa durabilité.

4 QUI PEUT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

L'appel est ouvert aux individus, groupes d'individus et organisations qui :

- a. Ont identifié des pratiques, outils ou politiques spécifiques innovants qui offrent des solutions aux défis posés par le changement climatique sur l'agriculture, et peuvent potentiellement profiter à un grand nombre de personnes dans les pays ACP.
- b. Ont déjà démontré leur capacité à rédiger une documentation de qualité qui remplit les conditions de la proposition.
- c. Sont établis dans un pays ACP ou un pays de l'UE. S'ils ne sont pas établis dans un pays ACP, ils doivent démontrer l'implication d'individus ou d'organisations issues des pays ACP dans l'activité, ou la pertinence de l'étude de cas pour les pays ACP.
- d. Sont en mesure d'élaborer une documentation écrite de grande qualité tout en contrôlant les coûts.
- e. Présentent des arguments pertinents sur la façon dont l'étude de cas peut aider le CTA à réaliser ses objectifs.
- f. Peuvent démontrer qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour mener à bien un projet d'élargissement de/des cas décrit(s) à des communautés agricoles dans la zone ACP, si nécessaire.
- g. Font preuve des compétences administratives nécessaires à la gestion d'une subvention selon les règles et réglementations du CTA.

5 CAHIER DES CHARGES

5.1 Modèle et contenu de la proposition

Les propositions et autres documents doivent être rédigés soit en **français**, soit en **anglais**. La proposition doit être adressée au CTA et soumise par e-mail à cc-call@cta.int

L'e-mail doit reprendre le texte suivant dans la ligne d'objet (sans les guillemets) : « Appel à propositions : Changement climatique et résilience. Ne pas ouvrir avant le **14 octobre 2014 à 23 h 59** ». Tous les documents requis devront être joints en format PDF.

Le CTA confirmera par e-mail la réception de la proposition. La confirmation comportera un numéro d'inscription qui devra être utilisé comme référence dans toutes les communications ultérieures.

Les documents requis doivent contenir les informations suivantes :

5.1.1 Informations administratives

- a. Une lettre de candidature, dûment signée exprimant l'intérêt du candidat à participer à l'appel et confirmant que le candidat (et ses partenaires) :
 - ont reçu et pris connaissance des directives concernant l'octroi de la subvention et en acceptent toutes les instructions et conditions ;
 - ne se trouvent pas dans une situation qui puisse entraver l'exécution du contrat, et plus spécifiquement en insolvabilité, faillite, mise en liquidation ou dans une situation similaire ;
 - respectent toutes les réglementations fiscales et de sécurité sociale dans leur pays d'origine ;
 - n'ont été condamnés dans aucun pays pour infraction civile ou pénale, fraude, corruption ou blanchiment d'argent.
- b. Un ou des documents attestant de la nationalité du candidat (pour les individus) ou de l'établissement juridique du siège de l'organisation. Ces documents doivent dater de moins de 360 jours, s'ils n'ont pas déjà été envoyés au CTA.

5.1.2 Informations techniques

- a. Profil du candidat et paragraphe expliquant pourquoi le candidat/l'organisation sont les mieux placés pour mettre en œuvre la ou les activités proposées (deux pages maximum). Cette section devra couvrir les domaines d'expertise, faire référence à des projets similaires menés dans un passé récent, recenser le nombre d'employés aux cours des trois dernières années, incluant le personnel permanent et les autres employés (le cas échéant), citer les principaux domaines de compétences professionnelles; les ressources disponibles pour fournir les services en question; et le chiffre d'affaires des trois dernières années (selon le cas).
- b. Un aperçu de l'action proposée : Ceci prendra la forme d'un texte de deux ou trois pages décrivant la pratique, l'outil ou la politique que l'on propose de documenter en détail. Veuillez spécifier la longueur prévue de la documentation.
- c. L'équipe proposée pour la documentation de la pratique, de l'outil ou de la politique : les profils (deux pages maximum) indiquant les compétences et les aptitudes pour les activités proposées ; les CV succincts des membres de l'équipe, indiquant au minimum leur nationalité, leurs études, leur domaine d'expertise, leur expérience professionnelle et leur connaissances linguistiques ; une indication des tâches qui seront assignées à chaque membre de l'équipe, et le nombre total de jours-personnes consacrés par chaque expert à l'activité.
- d. Une proposition de calendrier d'exécution indiquant les principales étapes. La documentation de la pratique, de l'outil ou de la politique soumise devra avoir été complétée au plus tard le **30 juin 2015**.

5.1.3 Informations financières

- a Un budget indiquant le financement sollicité auprès du CTA et l'utilisation qui sera faite de ces fonds. Veuillez fournir les informations budgétaires selon le modèle suivant :

Tableau 1 : budget (euros)

Numéro de l'activité Poste	unités	coût	Total	Notes budgétaires (elles expliquent la façon dont la ligne budgétaire a été calculée, et fournissent des détails sur les éléments pris en compte dans le calcul)
A. Personnel				
A.1. Temps consacré à la préparation de la documentation par le personnel				Les chiffres doivent être justifiés en utilisant le tableau 2 ci-dessous.
B. Autres coûts directs				<i>(A rembourser conformément aux factures des prestataires de services)</i>
B.1 Déplacements (si nécessaire)				Pour recueillir si nécessaire des informations additionnelles sur la pratique/l'outil/la politique
B.2 Entrevues/sondages (si nécessaire)				p.ex. pour déterminer dans quelle mesure l'outil/la pratique sont utilisés
B.1 Impression de l'étude de cas				
C. Coûts de gestion du projet				*5 %
TOTAL				
Soutien sollicité auprès du CTA				
Sources de financement pour les sommes restantes				

- b La subvention sera versée comme suit :
- i. Jusqu'à 30 % du total à la signature du contrat pour la documentation, et sujet à la soumission d'une version préliminaire de la table des matières ;
 - ii. Jusqu'à 50 % à la livraison de la première version complète ;
 - iii. Jusqu'à 20 % à l'acceptation de version définitive de la documentation par le CTA.
- c. Une vue d'ensemble du cofinancement auquel ont contribué le candidat et/ou des tiers (en espèce ou en nature). Le CTA exige un cofinancement de ses subventions **octroyées par voie de concours**. Pour cet appel, le cofinancement doit correspondre au minimum à 10 % des coûts du projet ; des niveaux supérieurs de cofinancement sont encouragés. Le financement conjoint peut provenir de l'organisation candidate ou de tiers. Les contributions au projet sous la forme de prestation du personnel ou autre contribution en nature peuvent être considérées comme un cofinancement, mais elles doivent être quantifiées et vérifiables.

Le CTA est exempté de la taxe sur la valeur ajoutée, conformément à l'article 15, paragraphe 19 de la directive 77/388/CEE et en vertu de l'accord concernant le siège social conclu le 7 août 1984 entre le Royaume des Pays-Bas et le CTA.

5.2 Quels éléments ne sont pas couverts ?

Les propositions qui abordent **uniquement** les problèmes et défis du changement climatique sans identifier des opportunités de solutions ne seront pas prises en considération.

5.3 Attentes budgétaires

Le CTA s'attend à ce que les budgets soumis soient efficaces et offrent un bon rapport coût-efficacité. Le CTA peut accepter des propositions qui comportent des demandes de soutien pour l'élaboration de la documentation de pratiques, outils et politiques jusqu'à un maximum de 20 000 €.

Les individus et les organisations peuvent soumettre plusieurs propositions de pratiques, outils et politiques différentes, mais un maximum de deux propositions par individu ou par organisation pourra être subventionné.

6 RÈGLES ET DIRECTIVES

6.1 Éligibilité

- a. La participation à cet appel est ouverte à toute personne morale des États ACP et des États membres de l'Union européenne qui contribuent au Fond de développement européen, des pays candidats officiels de l'UE et des États membres de l'Espace économique européen, des pays les moins avancés (PMA) selon le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD) ; de tout autre pays faisant l'objet d'une décision de la Commission européenne établissant un accès mutuel à l'aide extérieure (la région couverte par la présente proposition comprenant les PMA, cela inclut automatiquement tous les membres de l'OCDE/CAD) ; ainsi qu'aux organisations internationales où qu'elles aient leur siège.
- b. La sous-traitance est autorisée. Si le candidat envisage de sous-traiter un ou plusieurs des services à fournir, il doit clairement indiquer dans sa soumission les noms des sous-traitants ainsi que la nature et le montant des services sous-traités ; les services sous-traités ne peuvent excéder 50 % du total.

6.2 Procédure

6.2.1 Étape 1 Soumission de la proposition

Les propositions devront être envoyées par e-mail à cc-call@cta.int **Les e-mail doivent arriver au plus tard le 14 octobre 2014 à 23 h 59.** Les propositions reçues au-delà de ce délai seront rejetées.

6.2.2 Étape 2 Procédure d'évaluation

Les propositions seront examinées par un comité d'évaluation (voir section 6.4 pour les critères d'évaluation).

Les contrats seront attribués aux candidats :

- qui respectent les règles d'éligibilité ;
- dont la soumission est conforme aux exigences administratives, et
- dont la proposition financière, en termes de soutien demandé au CTA ne dépasse pas 20 000 €.

Dans les limites du budget disponible, et en gardant à l'esprit l'objectif du CTA de disposer d'un portefeuille d'activités équilibré, les subventions seront attribuées aux propositions qui auront obtenu le meilleur score. Les fonds disponibles seront affectés en commençant par le projet qui aura obtenu la meilleure note. Si le budget disponible pour un projet situé à la limite des attributions est inférieur à 100 % mais supérieur à 80 % du soutien financier demandé au CTA, le candidat sera contacté pour évaluer si le projet peut être mené à bien avec les fonds disponibles.

Les candidats dont les propositions auront été acceptées seront avisés par écrit après la date de clôture des soumissions électroniques de cet appel.

Conformément au formulaire de soumission, le CTA pourra demander au candidat retenu de fournir des documents pour étayer sa proposition, notamment des documents ayant trait au statut juridique du candidat ; des informations techniques additionnelles et des références pour des activités similaires mises en œuvre. Si le candidat ne fournit pas ces éléments de preuves dans un délai de 14 jours, l'attribution sera considérée comme nulle et non avenue, et le CTA pourra alors attribuer le contrat à un autre candidat ou annuler la procédure d'appel à propositions.

Les candidats qui n'auront pas été retenus seront informés du rejet de leur soumission.

L'avis d'attribution du contrat sera publié sur le site web du CTA (www.cta.int)

6.2.3 Étape 3 Signature du contrat

Les contrats seront rédigés par le CTA, selon les termes et conditions applicables. Le candidat retenu devra signer, dater et retourner le contrat au CTA dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception. Si le candidat choisi ne remplit pas cette obligation de délai, la décision d'attribution du contrat pourra être annulée. Dans un tel cas, le CTA pourra attribuer le contrat à un autre candidat.

6.2.4 Étape 4 Mise en œuvre de la proposition

Une fois que les candidats retenus auront signé le contrat, ils devront mettre en œuvre la documentation des études de cas décrites dans leur proposition.

6.3 Produit attendu et suivi

- a. Chaque proposition gagnante devra générer une **documentation écrite minutieuse** fournissant des détails, y compris des données, qui démontrent comment la pratique, l'outil ou la politique choisis ont apporté des solutions qui aident les agriculteurs à faire face aux défis du changement climatique et/ou à

promouvoir la résilience agricole. Les gagnants peuvent le cas échéant travailler avec le CTA au cours du processus de documentation.

- b. Toutes les études de cas écrites seront publiées dans un livre par le CTA en collaboration avec les personnes impliquées dans la mise en œuvre de la proposition, et seront distribuées auprès des diverses parties prenantes.
- c. Le CTA pourra également commander des produits de communication additionnels, tels que des vidéos ou des productions multimédia, pour des études de cas spécifiques qui lui paraissent d'une importance significative.

6.4 Critères d'évaluation

6.4.1 Vérification administrative

La vérification administrative inclut :

- La vérification de l'éligibilité du candidat
- La vérification de la conformité avec les exigences administratives, notamment :
 - La date de soumission de la proposition
 - La ou les langues de la soumission ;
 - L'exhaustivité de la soumission (p.ex. la méthodologie, le CV des experts, le calendrier des activités).

Les propositions qui ne respectent pas ces critères seront rejetées immédiatement.

6.4.2 Évaluation des propositions

L'évaluation de chaque proposition technique sera menée conformément aux critères de pondération et d'attribution suivants :

Tableau 2 : Tableau d'évaluation

Critères	Note maximale
Capacité financière et opérationnelle du candidat	
Bien fondé de la proposition compte tenu des domaines de compétence du candidat	10
Expérience avérée (au cours des 5 dernières années) en matière de rédaction de documentation semblable à celle requise par l'appel	10
Utilisation des ressources ACP pour les activités proposées	5
Sous-total	25
Pertinence au vu des priorités programmatiques du CTA	
S'intègre aux activités du CTA dans leur ensemble en matière de changement climatique et de résilience, ainsi qu'au champ d'application de l'appel	10

La pratique, l'outil ou la politique qui sont proposés offrent des possibilités de trouver une solution au problème du changement climatique et de la résilience agricole	10
Sous-total	20
Méthodologie (cohérence, bien-fondé des méthodes proposées) et présentation	
Version préliminaire proposée de la documentation complète de l'étude de cas	10
Fait des propositions claires sur la méthode qui sera utilisée pour documenter la pratique, l'outil ou la politique (voir section 3.3)	15
La proposition est bien rédigée et bien structurée, avec un échéancier clair	10
Sous-total	35
Budget et rapport coût-efficacité de la proposition	
Rapport coût-efficacité de la proposition	10
Pourcentage du cofinancement apporté par le candidat (en argent ou en nature) soit directement, soit par le biais de tiers	10
Sous-total	20
TOTAL GENERAL	100

Aucun autre critère ne sera utilisé pour évaluer les propositions et aucun changement ne sera apporté à la pondération.

Les propositions n'atteignant pas une note de 70 % seront rejetées.

7 LONGUEUR DES PROPOSITIONS

Le CTA souhaite recevoir des propositions concises d'environ **10 pages**. Le tableau 3 n'est fourni qu'à titre indicatif

Tableau 3 : Longueur suggérée de la proposition (à titre indicatif)

No	Description	Remarques
	Lettre de candidature	Une page au maximum (voir la section 5.1.1)
	Titre de la proposition	2 à 3 lignes au maximum
	Résumé : Décrit l'idée de base de la proposition, dans un format qui s'adresse à un large public	Une page au maximum
	Pertinence et contribution aux priorités programmatiques du CTA.	Une demi-page au maximum
	Orientation régionale de la pratique, de l'outil ou de la politique	5 lignes au maximum
	Zone géographique cible - pays ou groupe de pays, région, etc.	5 lignes au maximum

Information détaillée sur la pratique, l'outil ou la politique, incluant l'approche méthodologique préconisée pour documenter ce qui suit : <i>(a) En quoi la pratique, l'outil ou la politique consistent-ils et comment contribuent-ils à apporter une solution aux défis que pose le changement climatique ; (b) Processus de développement ; (c) Efficacité , et (d) Impact</i>	3 pages au maximum (Voir la section 3.3)
Grandes lignes de la documentation intégrale de l'étude de cas	Une page au maximum
Potentiel d'application à grande échelle de la pratique, de l'outil ou de la politique éprouvés	Une demi-page au maximum
Budget	Une page au maximum
Autres documents annexes	Voir la section 5.1

8 CONFIDENTIALITÉ

La procédure d'évaluation est confidentielle. Les décisions prises par le comité d'évaluation sont collégiales et ses délibérations sont menées à huis clos. Les membres du comité d'évaluation sont soumis à une obligation de confidentialité. Les rapports d'évaluation et en particulier les comptes rendus écrits sont en général destinés à un usage interne. Aucune des informations confidentielles qu'ils contiennent ne sera communiquée aux candidats ni à aucune autre partie.

9 DROITS D'AUTEURS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

A l'exception des droits du CTA décrits plus en détails ci-après, le récipiendaire de la subvention conserve tous les droits d'auteur, droits de même nature et tout autre droit de propriété intellectuelle partout dans le monde (présents et futurs, et incluant sans limitation tout renouvellement, extension, réactivation et restauration ainsi que tout droit d'action acquis qui en dérive) sur les résultats des activités cofinancées par le CTA. Cependant, le CTA sera en droit, sans limitation et sans frais, de produire, publier, adapter et promouvoir tout ouvrage, article ou autre matériel basé sur les informations rédigées ou transmises dans le cadre de ce projet, et toute traduction, adaptation ou abrégé d'ouvrages, d'articles ou autres matériels sous quelque forme ou dans quelque langue que ce soit.

Le CTA fera tout ce qui est raisonnablement en son pouvoir pour s'assurer que les auteurs soient identifiés comme auteurs des articles chaque fois que ces ouvrages, articles et autres matériels seront publiés dans leur intégralité par le CTA. En vertu de ce qui précède, les auteurs renoncent de manière inconditionnelle et irrévocable à leurs droits moraux sur tout territoire du monde.

10 GARANTIES

En fournissant tout document relatif à sa soumission, le candidat certifie avoir le droit de fournir l'information soumise.

11 PROCÉDURE D'ANNULATION DE L'APPEL À PROPOSITIONS

Si l'appel à propositions est annulé, les candidats en seront dûment informés. Le CTA ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages résultants, quelque soit leur nature, incluant, sans y être limité, les dommages pour perte de revenus, qu'ils soient ou non liés à l'annulation de la procédure d'invitation à participer à l'appel à propositions

De plus, le lancement d'un appel à propositions n'oblige en aucun cas le CTA ou tout autre organisation impliquée à mettre en œuvre l'activité, le programme ou le projet annoncé, ni à contracter les services.